



Saillansons à vos projets !

Tous les habitants, associations, collectifs et commissions participatives qui ont une idée pour Saillans peuvent déposer un projet.

Ouvert
à tous
les habitants
y compris
aux enfants

1

> Dépôt des projets

En avril et mai 2017, chacun pourra déposer sa proposition de projet :

- par formulaire disponible en ligne sur le facebook de la mairie ou sur www.mairiedesaillans26.fr
- à la mairie, tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi
- lors de la permanence sur le marché le dimanche 9 avril de 9h à 13h

2

> Etude des projets

Fin mai 2017, tous les projets seront étudiés par un comité technique composé d'habitants, d'agents municipaux et d'élus pour vérifier qu'ils correspondent aux critères et estimer les budgets nécessaires.

3

> Présentation des projets et vote

Le samedi 17 juin 2017, tous les projets retenus seront présentés à l'ensemble des habitants et chacun pourra voter afin de les classer par priorités.

4

> Recherche de financement

En septembre 2017, l'équipe municipale étudiera la manière de financer ces projets, à partir de ses ressources propres et des possibilités de subventions.

5

> Réalisation des projets

A partir d'octobre 2017, réalisation des premiers projets. Les projets demandant des subventions seront mis en œuvre à partir de mars 2018.

Chaque projet retenu sera préparé dans un GAP (Groupe Action-Projet).

Tous les projets sont les bienvenus !

Si vous n'êtes pas sûr que votre projet corresponde aux critères proposés : déposez-le quand même ou contactez-nous !

Les projets doivent répondre à différents critères :

- Viser un **intérêt général** (et non particulier) : les projets doivent apporter une amélioration pour Saillans
- Représenter une **dépense d'investissement** : aménagement, travaux, achats d'équipement, organisation d'un événement (pas de dépenses de fonctionnement comme des salaires).
- S'inscrire dans les **compétences de la commune** : enfance-jeunesse, travaux et aménagement, environnement, santé et action sociale, associations, sports, culture et patrimoine, économie et production locale.

Pour en savoir plus ou exprimer vos réactions :

Facebook [mairie de Saillans](https://www.facebook.com/mairie.de.saillans) • www.mairiedesaillans26.fr
Fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr • 04 75 21 51 52

Pour les dépôts de projet

Les 6 points qu'il faut préciser :

1. Nom du projet
2. Nom et prénom des porteurs du projet (habitants, association, collectif, etc.)
3. Contact d'au moins une personne
4. Descriptif en quelques lignes (avec dessin ou schéma si vous le souhaitez)
5. Intérêt du projet pour la commune ?
6. Si possible, estimation du budget nécessaire (nous pouvons aussi vous aider si besoin)